



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

2 juillet 2013 – Mont-sur-Rolle

65 communes membres, 59 sont représentées, 1 excusée et 5 absentes.

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bremblens, Buchillon, Bursinel, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Commugny, Coppet, Corseaux, Cottens, Crans-près-Céligny, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Eysins, Féchy, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Grens, La Rippe, La Sarraz, Le Vaud, Lonay, Luins, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Mex, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Perroy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-Oyens, Saint-Sulpice, Signy, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vuflens-la-Ville, Vuflens-le-Château.

Communes ayant délégué leurs droits de vote :

Givrins (délégation au Comité, Mme R. Schoch), Lavigny (délégation à la commune d'Etoy), Mies (délégation à Mme R. Schoch), Penthalaz (délégation à la commune de Daillens), Rolle (délégation à M. S. Beck, Le Vaud), Saint-Prex (délégation à la commune de Daillens).

Est excusée, la commune de :

Cuarnens.

Sont absentes, les communes de :

Chavannes-le-Veyron, Gimel, Mollens, Saint-George, Tannay,

* * * * *

1. *Bienvenue*
2. *Négociations sur les finances Etat – Communes*
3. *Prise de position sur les protocoles d'accords*
 - 3.1 *Protocole d'accord sur la police*
 - 3.2 *Protocole d'accord sur les finances Canton – Communes*
4. *Divers*

1. Bienvenue

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux représentants des communes, aux députés et à la presse.

2. Négociations sur les finances Etat - Communes

Voir la présentation de M. Jean-Yves Thévoz.

3. Prise de position sur les protocoles d'accords

A l'issue de sa présentation, le Président ouvre la discussion qui porte sur les éléments ci-après.

A la question de M. Pierre Stampfli (Syndic de Chavannes-de-Bogis) de connaître les conséquences en cas d'acceptation de l'accord par l'UCV et d'un refus par l'AdCV, il est difficile, indique M. Jean-Yves Thévoz de savoir comment le Conseil d'Etat va interpréter les résultats des votes de ce soir, sans oublier qu'en cas d'acceptation, l'ensemble de ces mesures feront ensuite l'objet d'un décret au Grand Conseil.

M. Serge Beck (Syndic de Le Vaud) demandant qu'elle sera la charge supplémentaire nette moyenne ou globale jusqu'en 2020, les questions à se poser pour M. Jean-Charles Cerottini, vice-président, sont :

- est-ce que dans l'une de ces mesures, il y aura une économie pour toutes les communes ?
- est-ce qu'il y aura une diminution de l'augmentation des charges ?

Les subventions et économies escomptées ne seront valables que pour certaines communes.

M. Serge Beck (Syndic de Le Vaud) constate que d'un côté il y aura 83 millions par an en faveur des communes et, de l'autre, une augmentation de 150 millions. Donc, en cas d'acceptation de l'accord, il n'y aurait plus aucune modification possible et une augmentation des charges d'environ 92 millions (dont AVASAD 26 millions) chaque année.

M. Jean-Charles Cerottini rappelle que les acomptes 2013 devraient être de l'ordre de 618 millions et qu'en prenant les chiffres du canton, en 2018 la facture sociale s'élèvera à 815 millions. En revanche, il y aura une diminution de l'augmentation d'environ 27 millions, ce qui correspondra à 758 millions. L'Etat parle de ce que les communes paieront en moins mais jamais de ce qui le sera en plus. Chaque année, la différence va augmenter. Aujourd'hui, la facture sociale équivaut à environ 20 points d'impôts contre 28 en 2018.

Mme Raymonde Schoch, vice-présidente, rappelle que l'objectif premier du Conseil d'Etat était d'arriver à 20 millions et qu'au début des négociations, les deux associations faitières tendaient vers le même but. Aujourd'hui, le Comité n'est pas désespéré mais le résultat est assez minime.

M. Pierre Burnier (Syndic de Bursinel) ne peut que constater que le Canton reste figé dans sa dynamique qu'on lui connaît. Jusqu'à quand va-t-on accepter de fait, l'augmentation dynamique de la facture sociale car il arrivera un moment où le système ne sera plus viable, avec des données maîtrisées qu'avec des « si ».

Le Président rappelle le passage suivant du protocole d'accord :

Déclenchement de la clause de garantie : la clause est mise en œuvre dès le moment où le coût de la facture sociale d'une année évoluerait comme suit :


- *En faveur de l'Etat : si les dépenses effectives de deux années consécutives dépassent de plus de 15 millions la courbe de référence, avec un contenu identique de la facture sociale.*

M. Giuseppe Mirante (Syndic de Buchillon), relève qu'en plus de tout ce qui s'est dit, il y aura également l'augmentation de l'écrêtage de la valeur du point d'impôt, mesure qui ne nécessiterait même pas de passer devant le Grand Conseil.

S'agissant du protocole portant sur la police, M. Jean-Yves Thévoz précise que les trois entités Etat – UCV – AdCV se sont mises d'accord sur le texte proposé.

M. Denis Kupferschmid (Municipal Arnex-sur-Nyon), tient à faire part de son ressenti quant à la situation financière toujours plus difficile des communes, en rappelant que toutes se sont concentrées à se restreindre pour assainir leurs finances et demande à l'assemblée de refuser massivement cet accord.

Au vote à bulletin secret, l'assemblée de l'AdCV accepte le protocole d'accord sur la police et refuse le protocole d'accord financier entre l'Etat et les communes.



Résultats détaillés des votes :

	Bulletins	Suffrages	Résultat en %
Rentrés	59	219	
Non	1	4	
Blanc	3	18	
Oui	55	197	93,2%

	Bulletins	Suffrages	Résultat en %
Rentrés	59	219	
Non	57	211	96,6%
Blanc	0	0	
Oui	2	8	

AGE Mont-sur-Rolle 02/07/2013

4. Divers et propositions de l'Assemblée

4.1 Rémunération des municipaux

M. Pierre Stampfli rappelle que les députés peuvent défalquer 85% de leur rémunération de leurs impôts, contre 15% pour les municipaux. Aussi, un groupe de travail composé de 4 Syndics du district de Nyon planche actuellement pour préparer une motion à l'intention de députés prêts à la soutenir. Afin d'appuyer ces travaux, le groupe souhaite s'ouvrir aux représentants de communes d'autres districts. Aussi, toutes les personnes intéressées à cette démarche peuvent s'annoncer à l'AdCV secretariat@adcv.ch.

4.2 Divers

Le Syndic de Corseaux, M. Antoine Lambert tient à exprimer sa reconnaissance au Comité pour les décisions de ce soir. M. Marc Morandi (Féchy), tient également à adresser ses remerciements pour les documents préparés et qui ont reçu sa meilleure attention. Quant à M. Giuseppe Mirante, il tient à faire savoir qu'il va proposer à sa municipalité de démissionner de l'UCV dans un souci de cohérence et remercie également le comité pour le travail accompli.

Pour le PV : Romaine Débieux

La séance est levée à 21h22

Calendrier

Assemblées générales 2013 :

- Jeudi 5 septembre 2013, **20h00**, Villars-Ste-Croix
- Jeudi 21 novembre 2013, 19h00, lieu à définir

Sortie détente :

- Vendredi 11 octobre 2013, Commugny